

## Le Relais des Bout 'Choux



RAM

Intercommunal de Cour Cheverny

## SEPTEMBRE 2018

Relais Assistant(s) Maternel(le)s  
Intercommunal de Cour-Cheverny

[ram.ccheverny@orange.fr](mailto:ram.ccheverny@orange.fr)

06 82 83 20 93

Contact : Nathalie Herviou

### Adresse postale :

RAM  
Mairie de Cour-Cheverny  
1 place de la République  
41700 COUR-CHEVERNY



Salle du Ram de Cour-Cheverny

### Permanences :

2 rue Descuves  
COUR-CHEVERNY



Impression : mairie de Cour-Cheverny

## PARENTS

## ENFANTS

## ASSISTANTS MATERNELS

Cour-Cheverny - Cellettes - Cormeray – Cheverny – Chitenay



Après un été bien ensoleillé, nous voici repartis avec de nouveaux projets pour l'année scolaire qui vient de débuter.

Les temps d'accueil collectifs assistants maternels – enfants se déroulent toujours, et cela jusqu'à nouvel ordre, dans les locaux de Cour-Cheverny. Des animations ponctuelles seront, cependant, programmées dans d'autres communes.

Dès le mois d'octobre, vous aurez la possibilité de participer à des ateliers d'éveil musical avec les enfants dont vous avez la garde. Ils seront animés par Raphaël Terreau.

Nous poursuivrons notre partenariat avec le centre social « La Chrysalide » et le Ram de Vineuil afin de permettre aux enfants que vous accueillez de découvrir d'autres jeux. Vous trouverez, ci-joint, le programme des sorties et animations spécifiques d'ici la fin de l'année 2018.

N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez des informations dans un ou des domaines particulier(s).

Je joins à cet envoi le questionnaire de mise à jour de vos disponibilités. Je vous remercie de bien vouloir me le retourner au plus tôt et de me tenir informée de l'évolution de vos places disponibles tout au long de l'année.

Si vous avez cessé temporairement ou définitivement votre activité professionnelle d'assistant(e) maternel(le) mais que vous souhaitez conserver votre agrément, je vous remercie de bien vouloir m'en informer par mail ou par courrier afin que je puisse avoir une vision plus précise du nombre de places d'accueil réel sur le territoire.

A très bientôt,

Nathalie Lecan - Herviou  
Responsable du RAM

## QUELQUES DATES A RETENIR...

SEPTEMBRE		
<b>Vendredi 21</b> <i>A partir de 10h00</i>	<b>Rencontre à l'espace jeux extérieur de Cellettes</b> Sortie commune à tous les groupes (en cas de mauvais temps, maintien de l'accueil habituel au RAM)	Cellettes
OCTOBRE		
<b>Mardi 2</b> <i>Gpe 1 : 9h15-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h30</i>	<b>Animation Jeux Petite Enfance</b> Un espace bébé sera installé pendant que les plus grands pourront découvrir de nouveaux jeux	<b>Centre social</b> <b>La Chrysalide</b> <i>13 rue des écoles Vineuil</i>
<i>Mardi 9</i>	<b>Atelier dans le cadre de la semaine du goût</b>	<b>Ram de Cour-Cheverny</b>
<b>Jeudi 11</b> <i>Gpe 1 : 9h30-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h15</i>	<b>Atelier d'éveil animé par la compagnie Switch</b>	<b>Gymnase des Etangs</b> <b>frileux - Chitenay</b>
<b>Vendredi 12</b>	<b>Atelier dans le cadre de la semaine du goût</b>	<b>Ram de Cour-Cheverny</b>
<b>Mardi 16</b> <i>Gpe 1 : 9h45-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h00</i>	<b>Atelier d'éveil musical animé par Raphaël Terreau</b> (accueil jeux libres avant l'animation à partir de 9h pour le 1 <sup>er</sup> gpe et jusque 11h30 pour le 2 <sup>ème</sup> gpe)	<b>Salle de l'Espace enfance</b> <b>Chitenay</b>
<b>Jeudi 18</b> <i>Gpe 1 : 9h45-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h00</i>	<b>Atelier d'éveil musical animé par Raphaël Terreau</b> (accueil jeux libres avant l'animation à partir de 9h pour le 1 <sup>er</sup> gpe et jusque 11h30 pour le 2 <sup>ème</sup> gpe)	<b>Salle de l'Espace enfance</b> <b>Chitenay</b>
<b>Vendredi 19</b> <i>Gpe 1 : 9h45-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h00</i>	<b>Atelier d'éveil musical animé par Raphaël Terreau</b> (accueil jeux libres avant l'animation à partir de 9h pour le 1 <sup>er</sup> gpe et jusque 11h30 pour le 2 <sup>ème</sup> gpe)	<b>Salle de l'Espace enfance</b> <b>Chitenay</b>
NOVEMBRE		
<b>Vendredi 9 matin</b> <i>Horaire à définir</i>	<b>Sortie au muséum d'histoire naturelle de Blois</b> – Accès possible avec les poussettes ; les vitrines sont à hauteur des tout-petits, y compris en poussette. <i>L'horaire sera défini en fonction du nb d'inscrits</i>	<i>6 rue des Jacobins -Blois</i>
<b>Mardi 13</b> <i>De 10h à 11h00</i>	<b>Sortie à la ferme des Bisollières à Cheverny</b>	<b>Chemin des Bisollières à Cheverny</b>
<b>Jeudi 15</b> <i>Gpe 1 : 9h15-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h30</i>	<b>Animation Jeux Petite Enfance</b> Un espace bébé sera installé pendant que les plus grands pourront découvrir de nouveaux jeux	<b>Centre social</b> <b>La Chrysalide</b> <i>13 rue des écoles Vineuil</i>
<b>Mardi 20</b> <i>Gpe 1 : 9h45-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h00</i>	<b>Atelier d'éveil musical animé par Raphaël Terreau</b> (accueil jeux libres avant l'animation à partir de 9h pour le 1 <sup>er</sup> gpe et jusque 11h30 pour le 2 <sup>ème</sup> gpe)	<b>Salle de l'Espace enfance</b> <b>Chitenay</b>
<b>Jeudi 22</b> <i>Gpe 1 : 9h45-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h00</i>	<b>Atelier d'éveil musical animé par Raphaël Terreau</b> (accueil jeux libres avant l'animation à partir de 9h pour le 1 <sup>er</sup> gpe et jusque 11h30 pour le 2 <sup>ème</sup> gpe)	<b>Salle de l'Espace enfance</b> <b>Chitenay</b>
<b>Vendredi 23</b> <i>Gpe 1 : 9h45-10h15</i> <i>Gpe 2 : 10h30-11h00</i>	<b>Atelier d'éveil musical animé par Raphaël Terreau</b> (accueil jeux libres avant l'animation à partir de 9h pour le 1 <sup>er</sup> gpe et jusque 11h30 pour le 2 <sup>ème</sup> gpe)	<b>Salle de l'Espace enfance</b> <b>Chitenay</b>
DECEMBRE		
<b>A définir</b>	<b>Promenade dans le parc du château de Cheverny pour profiter des décorations de Noël</b>	<b>Château de Cheverny</b>
<b>Lundi 17</b> <i>10h00</i>	<b>Spectacle de Noël : Tout doux, mon doudou !</b> <b>Compagnie Les Chats Pitres</b>	<b>Salle des fêtes de Cellettes</b>
<b>D'autres animations ou sorties pourront être ajoutées ; l'information se fera alors par affichage au RAM.</b>		
<b>Merci de bien vouloir noter les dates de fermeture suivantes pour raison de réunion ou congés</b> <b>8 octobre et 26 octobre au 2 novembre</b>		

## EVEIL MUSICAL

Comme indiqué précédemment, nous allons durant cette année scolaire proposer des séances d'éveil musical, aux enfants qui fréquentent le RAM avec leur assistante maternelle.

Elles seront animées par avec Raphaël Terreau, musicien spécialisé dans la petite enfance. Au son de la guitare, il accompagnera l'éveil des tout-petits.

**Au programme des séances :** motricité, sensorialité, jeux de sons, de frappes, comptines, rondes, chansons, explorations musicales...

N'hésitez pas à vous inscrire pour permettre aux enfants de venir partager ces moments de découverte et d'éveil.



## PARTENARIAT INTER-RAM

Dans le cadre du partenariat avec les Ram de Mont-Près-Chambord, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil, une réunion professionnelle d'échanges et d'informations à destination des assistants maternels est programmée le :

**LUNDI 15 OCTOBRE** sur le thème : **L'ALIMENTATION ET LE JEUNE ENFANT.**

Les questions suivantes seront abordées :

- Les nouvelles tendances alimentaires sont-elles adaptées au jeune enfant ?
- Est-ce un effet de mode ?
- Quels sont les aliments indispensables dans les premières années de vie ?
- Qu'est-ce que la néophobie alimentaire ?

Si vous souhaitez participer à cette réunion, je vous remercie de bien vouloir vous inscrire auprès du RAM intercommunal de Cour-Cheverny.

## RETOUR EN IMAGES SUR LA SORTIE AU PARC DE LOISIRS DES MONTILS



*Observation :*  
A la recherche  
des petites  
bêtes



*Animation  
bulles :*  
souffler et  
attraper les  
bulles de savon



## RAPPEL : OBLIGATIONS VACCINALES CHEZ LE NOURRISSON

Comme indiqué dans le journal du RAM précédent, la loi du 30 décembre 2017 étend le nombre de vaccinations obligatoires chez le nourrisson. **Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018**, le nombre de vaccinations obligatoires passe à onze.

Je vous laisse prendre connaissance, ci-dessous, de deux extraits de documents à prendre en compte dans le cadre de votre activité professionnelle.

\*1 « Le service de PMI est donc en mesure de pouvoir vérifier lors des visites de contrôle ou d'évaluation que l'assistant maternel respecte ses obligations en matière de santé de l'enfant en disposant bien du bulletin de vaccination de chaque enfant en annexe du contrat de travail et en s'assurant qu'il est bien informé des obligations vaccinales ».

\*1 *extrait de la « fiche sur assistants maternels et contrôle de l'obligation vaccinale » établie par le Ministère des solidarités et de la santé en date de 10 avril 2018.*

\*2 « En tant qu'assistant(e) maternel(le) agréé(e), vous vous devez de contrôler que cette vaccination a bien été effectuée. Vous êtes juridiquement responsable, votre agrément vous étant accordé si les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants ».

\*2 *Extrait du courrier ayant pour objet le « Contrôle du statut vaccinal d'un enfant lors d'un accueil » adressé par le service Prévention et Protection Maternelle Infantile de loir et Cher avec toute nouvelle décision d'agrément.*

Je tiens à votre disposition au RAM, l'intégralité du courrier de la PPMI et de la fiche du Ministère des solidarités et de la santé ainsi que tous les autres documents pouvant vous être utiles sur ce sujet.

N'hésitez pas à contacter la puéricultrice de secteur en cas de difficulté.

## FORMATION CONTINUE DES ASSISTANTS MATERNELS

Suite à la demande de quelques-unes d'entre vous une formation **Préparation du certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » - SST – dans le cadre de la prise en charge d'enfants** est programmée les 8 et 15 décembre 2018 de 9h à 17h. Si vous êtes intéressée, je vous remercie de me contacter et vous inscrire auprès de l'IFCAS au **02 38 55 11 77 au plus tôt** pour réserver votre place et au plus tard un mois avant le début de la formation. Celle-ci s'adresse aux assistantes maternelles dont le certificat Prévention et Secours Civique – niveau 1 n'a pas été renouvelé depuis plus de 2 ans et à celles qui n'ont pas suivi la formation.



Pour rappel, un minimum de 6 personnes est nécessaire pour la mise en place d'un module. Vous percevez une allocation de 4.37 € net de l'heure lorsque la formation se déroule en dehors de votre temps de travail, vos frais de déplacements et de repas sont pris en charge par l'AGEFOS PME.

Retrouvez toutes les formations disponibles sur : [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

Je tiens également à votre disposition au RAM le catalogue des formations auxquelles vous pouvez prétendre et les modalités d'organisation et de prise en charge.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

## INFORMATIONS PRATIQUES (janvier 2018)

### Le salaire horaire minimum :

Il ne peut être inférieur à 0,281 SMIC en vigueur, soit 9,88 € brut / h. **Le salaire horaire minimum par enfant est de 2,78 € brut, soit 2,14 € net.**

### L'indemnité d'entretien

Le montant de l'indemnité d'entretien pour les assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers ne peut être inférieur à :

- 2.65 € non proratisables jusqu'à 8 heures d'accueil par jour et par enfant,

- 3.03 € pour 9 heures d'accueil par jour et par enfant gardé lorsqu'aucune fourniture n'est apportée par les parents. Ce montant peut

être proratisé en fonction de la durée d'accueil de l'enfant.

Sources Convention collective nationale des assistants maternels et du particulier employeur / Pajemploi

### HORAIRES D'OUVERTURE DU RAM

Des permanences sur RDV : Parents – Assistant(e)s Maternel(le)s			Des Temps d'Accueil Collectifs : Assistant(e)s Maternel(le)s / Enfants - En période scolaire		
Lundi	13h15 – 17h30	Cour-Cheverny 2 rue Descuves  <i>Des rendez-vous peuvent être programmés, en dehors de ces créneaux horaires, sur demande.</i>	Lundi	9h30 – 11h30	Cour-Cheverny 2 rue Descuves
Mardi	13h15 – 17h30				
Mercredi	9h00 – 12h45				
Jeudi	13h15 – 18h00				
Vendredi	13h15 – 15h00				

